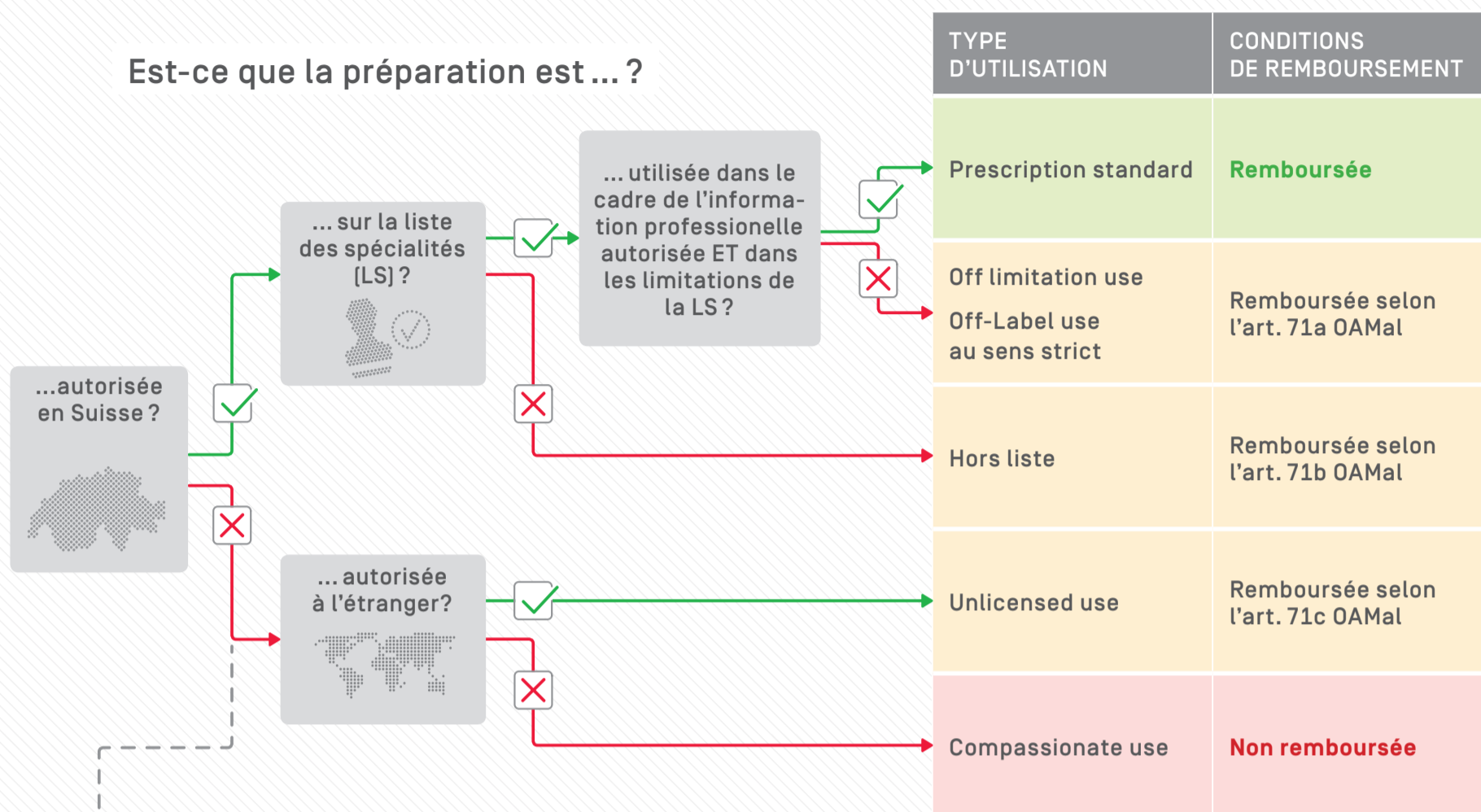


Conditions de remboursement et d'importation d'un médicament

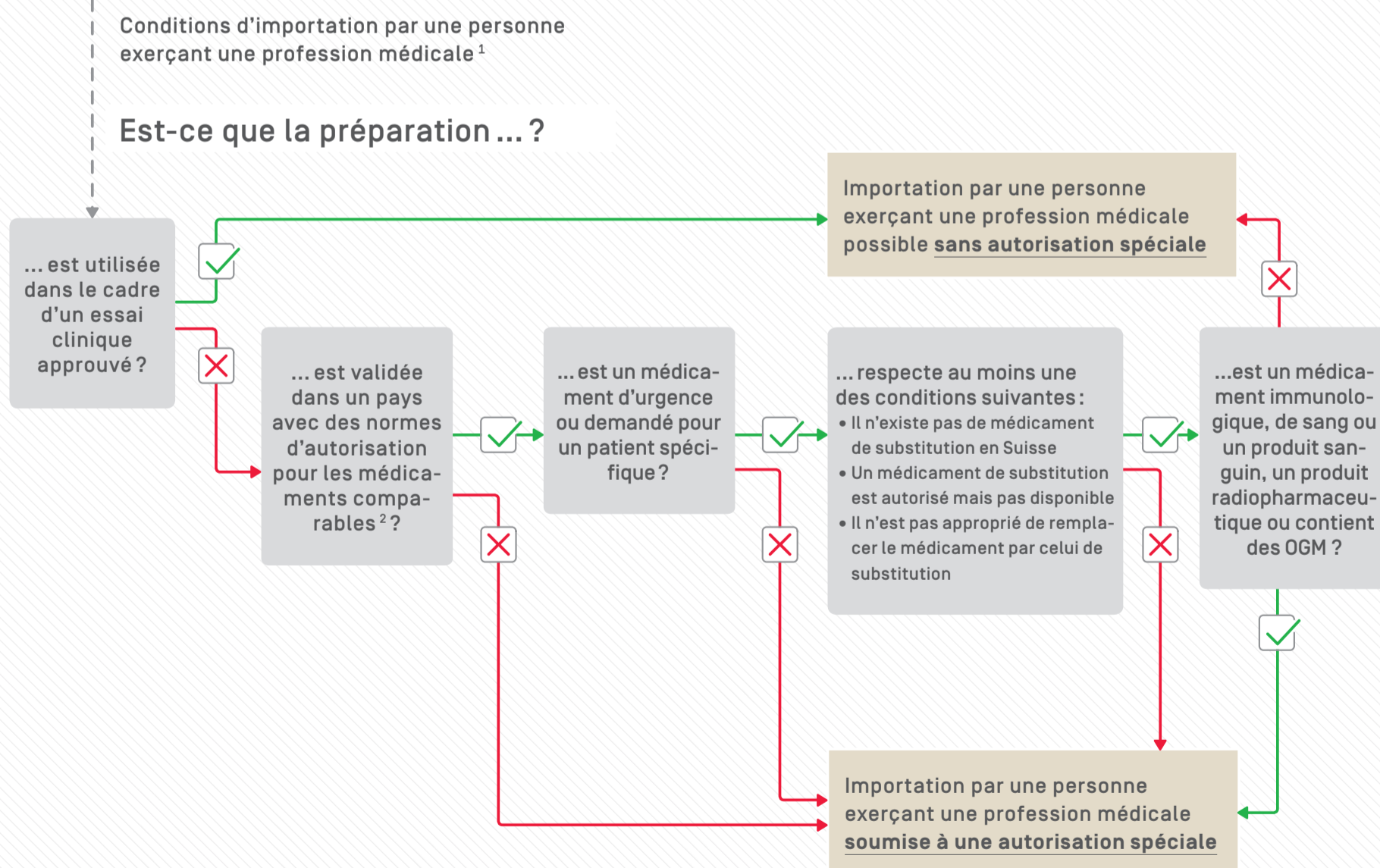
Types d'utilisations et conditions de remboursement

Est-ce que la préparation est ... ?



Conditions d'importation [art. 36 OAMéd]

Est-ce que la préparation ... ?



1 Tout particulier peut importer des médicaments humains prêts à l'emploi non autorisés en Suisse, pour autant qu'il s'agisse de petites quantités correspondant à sa consommation personnelle à l'exception des médicaments contenant des OGM, les médicaments immunologiques, le sang ou un produit sanguin ou un produit radiopharmaceutique [art. 36 al.1 et al. 5 OAMéd]

2 pays membres de l'UE, Australie, Canada, États-Unis, Japon, pays faisant partie de l'AELE et de l'EEE